

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 021-212105019-20240306-D2024\_016-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 6 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-016

---

Le six mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 08 janvier 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT – Mme Nicole FILLON – M. Yves COURTOT

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Yvette CHAUCHEFOIN – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Pauline CANARD – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Pouvoir de :

M. Philippe CHAUCHOT à M. Joseph COMPERAT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN à Mme Karine BASSARD

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Karine BASSARD a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 13

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ANNEE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2541-12 ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Vu les montants tarifaires plafonnés et actualisés selon les modalités du décret 2005-1676 du 27/12/2005 (coefficient d'actualisation 1.60900 pour l'année 2024) ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 021-212105019-20240306-D2024\_016-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 6 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-016

---

Vu la déclaration annuelle d'occupation du domaine public fournie par Orange ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :**

1) Fixer comme suit les redevances dues par Orange pour l'occupation du domaine public :

o Redevance due au 01/01/2024 (patrimoine au 31/12/2023)

- 18,968 km artère aérienne à 64.36 € le km	:	1 220.78€
- 38,715 km artère sous-sol à 48.27 € le km	:	1 868.77 €
- 2,10 m <sup>2</sup> d'emprise au sol à 32.18 € le m <sup>2</sup>	:	67.58 €

**TOTAL**

**3 157.13 €**

2) Inscrire cette recette au budget primitif 2024 au compte 70323 ;

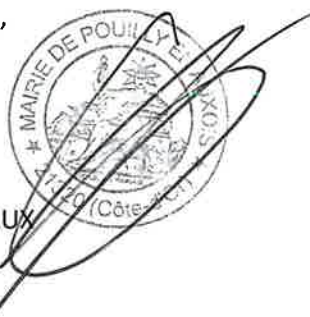
3) Charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



La Secrétaire de Séance :

Mme Karine BASSARD